

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 21 septembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles CAUPIN, Maire.

**Etaient présents :** Messieurs Pierre CANAULT, Gilles CAUPIN, Domingo DURAN DOMINGUEZ, David CARRE et Nicolas VIARD, Mesdames Dominique AUBOURG et Patricia PILLOT.

**Absents excusés :** Madame Bénédicte JASSENY donnant pouvoir à Monsieur David CARRE et Monsieur Fabrice VEILLARD donnant pouvoir à Monsieur Gilles CAUPIN.

**Absente non excusée :** Néant.

**Secrétaire de séance :** Monsieur David CARRE.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 09 juillet 2018.

\*\*\*\*

2°) ENTEND le Maire donner lecture des devis pour la pose et la fourniture d'un débitmètre et le renouvellement de branchements d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix POUR, Monsieur Fabrice VEILLARD ne participant pas au vote, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les commandes correspondantes à la SAUR.

- Le renouvellement de canalisations d'eau potable, rue de la Tuilerie, pour un montant de 1.432,91 € HT
- Le renouvellement de canalisations rue des Bourguignons pour un montant de 5.206,63 € HT
- La fourniture et pose d'un débitmètre (rue Grande) pour un montant de 4.518,71 € HT

\*\*\*\*

3°) ENTEND le Maire rappeler que le projet de renouvellement de 1,4 km de canalisations de distribution d'eau potable (rue de la vigne aux vieux, rue grande, Bezanleu) avait été retenu par l'Agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre de l'appel à projets au titre du Xe Plan. Ces travaux sont subventionnables par l'Agence à hauteur de 50% et doivent être lancés avant fin 2018 La date limite de présentation du dossier final, incluant l'acte d'engagement auprès des entreprises, est fixée au 28 septembre 2018.

Au cours des études, en accord avec l'Agence de l'Eau, il est apparu pertinent d'ajouter le renouvellement d'un tronçon complémentaire de 100 m place Gustave Moufrond et rue de la croix bonnard, ainsi qu'un débitmètre rue grande,

- ENTEND le Maire indiquer qu'il y a lieu de déposer le dossier final de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département 77 concernant les travaux subventionnables faisant l'objet des marchés et commandes ci-dessus présentées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⇒ approuve le montant de l'opération pour 420.819,36 € HT
- ⇒ sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 %, soit 210.409,68 €
- ⇒ s'engage à réaliser les travaux en respectant la charte qualité eau potable
- ⇒ autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

- ENTEND le Maire indiquer qu'il y a lieu de déposer le dossier final de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du programme d'accompagnement du service de l'eau, à hauteur de 200 m de canalisations pour l'année 2018 et 200 m pour l'année 2019 et que selon les prescriptions de l'AESN, il a signé un acte d'engagement vis-à-vis de l'entreprise CISE TP, adjudicataire du marché principal de renouvellement

de 1,4 km de canalisations sur le bourg de Levelay. En incluant les frais annexes (AMO, MOE, études géotechniques, SPS, diagnostics amiante et HAP), le prix de revient moyen ressort à 279,63 € HT.

Par ailleurs, selon les recommandations de l'AESN, nous avons inclus dans cette opération la fourniture et la pose d'un débitmètre rue grande pour améliorer la recherche de fuites sur le réseau. Le devis de l'entreprise SAUR est de 5.422,44 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ⇒ Sollicite une subvention départementale de :
  - 20% \* 200m \* 279,63 € = 11.185,29 € au titre de l'année 2018
  - 20% \* 200m \* 279,63 € = 11.185,29 € au titre de l'année 2019
- ⇒ Sollicite une subvention départementale à hauteur de 30% du coût HT pour la fourniture et la pose d'un débitmètre, soit 1.355,61 €
- ⇒ Demande l'autorisation de débiter les travaux avant la notification officielle de la subvention.
- ⇒ s'engage à réaliser les travaux en respectant la charte qualité eau potable
- ⇒ autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Pour ce qui est du financement, le Maire confirme qu'il pourrait être opportun de contracter un prêt sur une durée d'une vingtaine d'années afin de ne pas assécher complètement les réserves financières du service de l'eau. Il a pris contact avec plusieurs établissements bancaires et, en particulier avec la Caisse des Dépôts et Consignations qui prépare actuellement un produit spécialement orienté vers les investissements dans le domaine de l'eau. Le besoin de financement ne se présentera qu'au cours du premier semestre 2019. Le sujet sera donc abordé lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

### 13°) QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut changer les cuves à fioul de notre locataire car elles fuient. Le dégazage a eu lieu mercredi dernier et la commune a commandé des cuves en plastique en remplacement. Monsieur Domingo DURAN DOMINGUEZ pense qu'il aurait été bien que le logement soit connecté à une pompe à chaleur.
- Monsieur Pierre CANAULT informe le conseil municipal que les maçons sont venus finir les crêtes du mur de l'église. Il pense qu'il va falloir qu'ils reviennent car elles risquent de se fissurer.
- Monsieur David CARRE :
  - Demande si les travaux concernant la fuite d'eau route de Nanteau vont être effectués avant l'hiver. Le Maire indique qu'il attend les devis et que ça devrait être fait prochainement.
  - pense qu'il faudrait mieux gérer l'écoulement des eaux pluviales route de Launoy devant la propriété GAUBERT qui est inondée lors de gros orage.
  - Demande qui va retirer les gravats dans le jardin de l'église, le Maire indique que les agents communaux vont s'en occuper et que c'était convenu comme ça avec Initiatives 77.
- Monsieur Domingo DURAN DOMINGUEZ informe le Conseil municipal :
  - Que devant le 2 bis rue de la Vigne aux Vieux, les propriétaires ont mis des petits triangles et des pierres sur le bas-côté et que c'est dangereux pour les piétons. Le Maire va se rendre sur place pour régler le problème.
  - Que les institutrices laissent les portes de l'école ouvertes et qu'avec le vent ça va les abîmer. Le Maire indique que c'est la responsabilité des institutrices de décider si elles souhaitent laisser les portes ouvertes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures et 30 minutes.